

AFFILIATION/ADHÉSION 2025/2026

ASSOCIATION SOC! CULTURELLE

**A PARTIR
DE 104 €**

Association affiliée n° : 019 _____

Date : ____/____/____

Nom de l'association : _____

Email du responsable : _____

Affiliation de l'association *

- | | | |
|---|--------------|----------------|
| <input type="checkbox"/> Affiliation de l'association : | 80 € | _____ € |
| <input type="checkbox"/> Affiliation de l'association FSE/scolaire/de jeunes (dont les représentants ont majoritairement moins de 30 ans) : | 35 € | _____ € |
| <input type="checkbox"/> Affiliation de la Junior Association : | | Gratuit |
| <input type="checkbox"/> Affiliation de la structure non-associative (pas d'adhésion des membres possible) : | 150 € | _____ € |

Adhésion des membres de l'association :

2 cartes au minimum sont requises pour compléter votre affiliation à la Ligue et vous permettre un rôle décisionnel dans ses instances statutaires.

 Adhésion LIGUE **Adultes** (17 ans révolus à la date d'adhésion) :

12 € x _____ adhérents = + _____ €

 Adhésion LIGUE **Jeunes** :

6,50 € x _____ adhérents = + _____ €

TOTAL = _____ €

-
- Je demande l'attestation pour la SACEM-SACD (Gratuit)

L'affiliation de l'association permet de bénéficier d'une réduction auprès de la SACEM et de la SACD.

L'attestation SACEM ou SACD vous sera envoyée si vous avez coché cette case.

*Pourquoi s'affilier ?

S'affilier à la Ligue c'est rejoindre un mouvement d'idées, une fédération d'associations œuvrant au quotidien au service de la vie locale dans un esprit laïque et respectueux des droits humains.

Pourquoi adhérer ?

Adhérer à la Ligue c'est donner la possibilité à son association via ses représentants de prendre part à la vie de la fédération en tant que membre votant et être force de proposition. C'est agir concrètement pour promouvoir la liberté d'association et faire vivre l'éducation populaire sous toutes ses formes.

POUR PROCÉDER À VOTRE (RÉ)AFFILIATION

PAR COURRIER :

Vous devez renvoyer à la Fédération départementale de la Corrèze :

- La demande d'affiliation complétée, datée et signée par le représentant légal
- Le présent bon de commande complété
- Un chèque en règlement de la somme mentionnée sur votre bon de commande à l'ordre de : « La ligue de l'enseignement – FAL19 ».
- La liste nominative de vos adhérents complétée ou mise à jour.

Retrouvez les documents au format numérique sur www.fal19.fr/vie-associative/telechargements

L'attestation SACEM ou SACD vous sera envoyée si vous avez coché la case au dos.

PAR INTERNET - Connectez-vous à www.affilique.org. 1^{ère} connexion ?

Sur la page d'accueil, cliquez sur le bouton « Première connexion ». Saisissez votre adresse email et recevez votre identifiant de connexion pour créer votre mot de passe et vous connecter.

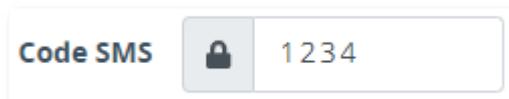


Le tableau de bord, vous propose de renouveler votre affiliation pour la saison 2025/26

Cliquez sur l'étape 1 pour mettre à jour les informations sur l'association

Cliquez ensuite sur l'étape 2 pour signer votre document et choisissez la signature numérique.

Etape 1 : Mettre à jour votre fiche association	A FAIRE
Etape 2 : Signer et envoyer la demande	
Etape 3 : Validation par votre fédération / comité	



Renseignez votre numéro de portable et recevez un SMS avec le code de signature.

Votre demande de réaffiliation est signée. En fonction des délais de traitement de votre département, la validation sera immédiate ou il peut y avoir délai avant de vous permettre de demander des cartes culturelles pour vos adhérents et adhérentes.

EN SAVOIR PLUS SUR LES ASSURANCES

Depuis de nombreuses années, la Ligue de l'enseignement, via son secteur assurance, l'APAC, permettait d'assurer les activités et les adhérent·e·s de votre association.

Un changement important est survenu concernant l'accompagnement en matière d'assurance pour la saison 2025/2026. En effet, l'APAC cessera son activité dans le courant de l'année 2026 et ne permettra donc plus de proposer une assurance dans le cadre de votre affiliation pour la saison 2025-2026. Les contrats d'assurance liés à la saison 2024-2025 seront résiliés à compter du 31 octobre 2025, et les autres au 31 décembre 2025.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous avez accordée jusqu'à présent. Pour trouver une solution adaptée à vos besoins, nous vous invitons à prendre contact avec notre nouveau partenaire assurance : **la MAIF au 09 78 97 98 99 (prix d'un appel local) en précisant que votre association est affiliée à la Ligue de l'enseignement et négocier votre prochaine couverture assurance.**

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Fédération des Associations Laïques de la Corrèze

4, Impasse Pièce Saint Avid - CS 20 123 - 19 004 TULLE Cedex

07 77 67 80 64 ou 05 55 26 74 29 - vieassociative@fal19.fr